

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 18/03/2025 - 5653 - 2023 B 04610 - 981 016 082 - 2EGS

Désignation de l'entreprise <u>2EGS</u>				Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>15 Chemin du bois 34570 PIGNAN</u>																			
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> </tr> </table>						9	8	1	0	1	6	0	8	2	0	0	0	1	9
9	8	1	0	1	6	0	8	2	0	0	0	1	9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		15		Durée de l'exercice précédent * <span style="border: 1px solid black; padding: 0 5px;">  </span>															
				Exercice N clos le															
				31/11/2024															
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012															
		Autres *	014	016															
	Immobilisations corporelles *	028	276 061	4 613	271 448														
	Immobilisations financières * (1)	040	042																
	Total I (5)	044	276 061	4 613	271 448														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052															
		Marchandises *	060	062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	14 850	070	14 850													
		Autres * (3)	072	401	074	401													
	Valeurs mobilières de placement		080	082															
	Disponibilités		084	775	086	775													
	Charges constatées d'avance *		092	094															
	Total II	096	16 026	098	16 026														
	Total général (I+II)		110	292 086	112	287 473													
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000														
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		126																
	Réserves réglementées *		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	)	132														
	Report à nouveau		134																
	Résultat de l'exercice		136		(7)														
	Subventions d'investissement		137																
	Provisions réglementées		140																
	Total I	142			993														
Provisions pour risques et charges		154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		252 004														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166																
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	3 047 )	3 047														
	Comptes courants d'associés		173		31 430														
	Autres dettes		175																
	Produits constatés d'avance		174																
	Total III	176			286 480														
Total général (I + II + III)		180		287 473															
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	276 061													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Certifiés conformes*



② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2EGS		Neant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>						Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
						Exercice N clos le		
						13.11.2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214		
			Services *			217	218	
							24 250	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232
	24 252							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	
							16 076	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	dont amortissement du fonds de commerces							255
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	
20 690								
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							270	
3 562								
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	10 769		
Produits exceptionnels (IV)					290	7 200		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>							310	
							(7)	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314		
							7	
Régime de réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330		
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies A)		987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)		989				
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)		138				
Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	991							
ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer		344				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexties)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)		993				
Créance due au report en arrière du déficit					346	350		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfices col. 1	352	
						Déficit col. 2	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfices col. 1	370	
						Déficit col. 2	372	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Certifiés conformes*

Désignation de l'entreprise <u>2EGS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>15 Chemin du bois 34570 PIGNAN</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> </tr> </table>										9	8	1	0	1	6	0	8	2	0	0	0	1	9		
9	8	1	0	1	6	0	8	2	0	0	0	1	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>15</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1</u>															
										Exercice N clos le <u>31/11/2024</u>															
<b>ACTIF</b>																									
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	276 061	030	4 613						271 448													
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044	276 061	048	4 613						271 448													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	14 850	070						14 850													
		Autres * (3)		072	401	074						401													
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	775	086							775													
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II		096	16 026	098							16 026														
Total général (I+II)		110	292 086	112	4 613						287 473														
<b>PASSIF</b>																									
										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						1 000														
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126																				
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *				131																				
	Report à nouveau				134																				
	Résultat de l'exercice				136							(7)													
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
Total I				142							993														
Provisions pour risques et charges				154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						252 004														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166																				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	3 047						3 047													
	Comptes courants d'associés				173							31 430													
	Autres dettes				175																				
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III				176							286 480														
Total général (I + II + III)				180							287 473														
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				276 061														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Copies conformes SI*

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **2EGS**

Néant  \*

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le **31/12/2024**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue	Biens	215	214		
		Services *	217	218	24 250	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	2	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	24 252	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
		Variation de stocks (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )			242	16 076		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244			
Rémunérations du personnel *			250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerces)			254	4 613		
Dotations aux provisions			256			
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260	262	1		
Total des charges d'exploitation (II)			264	20 690		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	3 562
Produits financiers (III)		280		294	10 769	
Produits exceptionnels (IV)				290	7 200	
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies), dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 348		300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	(7)
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>			Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	7
Rémégravations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decties)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decties A)	643	350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decties B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decties C)	647		
Dédution exceptionnelle (Art 39 decties D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decties E)	641			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decties F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decties G)	649			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354	7
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	7

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Certificat conforme SI*

Désignation de l'entreprise <u>2EGS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>15 Chemin du bois 34570 PIGNAN</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>9</td><td>8</td><td>1</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td><td>0</td><td>8</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>										9	8	1	0	1	6	0	8	2	0	0	0	1	9		
9	8	1	0	1	6	0	8	2	0	0	0	1	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 5</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>  </u>															
										Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>															
<b>ACTIF</b>										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	276 061	030	4 613			271 448																
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
Total I (5)				044	276 061	048	4 613		271 448																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	14 850	070			14 850																
		Autres * (3)		072	401	074			401																
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	775	086				775																
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II				096	16 026	098		16 026																	
Total général (I+II)				110	292 086	112	4 613	287 473																	
<b>PASSIF</b>										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			1 000																	
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126																				
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131																				
	Report à nouveau				134																				
	Résultat de l'exercice				136			(7)																	
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
Total I					142		993																		
Provisions pour risques et charges																									
Total II					154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			252 004																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166																				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	3 047		3 047																	
	Comptes courants d'associés				173			31 430																	
	Autres dettes				175																				
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III					176		286 480																		
Total général (I + II + III)					180		287 473																		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	276 061																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifiés Comptes ST

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **2EGS**

Néant

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le **31/12/2024**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue	Biens	215	214		
		Services *	217	218	24 250	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	2	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	24 252	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
		Variation de stocks (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	16 076		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244			
Rémunérations du personnel *			250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerces)			254	4 613		
Dotations aux provisions			255			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		1	
Total des charges d'exploitation (II)			264	20 690		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			270	3 562		
Produits financiers (III)		280	280			
Charges financières (V)			294	10 769		
Produits exceptionnels (IV)			290	7 200		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306			
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>			310	(7)		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	7	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		993			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies bis)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)		655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)		645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS</b>		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354	7	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :				360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	7	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Cat/ies au/ sur ms ST*

**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 287 473,33 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -7,06 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

*certifié conforme SI*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

**1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

*certifié conforme SI*

**1.2 - CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

*Certifiés conformes. ST*

**2 - CHANGEMENTS DE METHODE**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

*Certifiés après ST*

**ANNEXE**

Période du 01/10/2023 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 30/01/2025

**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 287 473,33 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -7,06 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

*Certifiés conformes SF*

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

Certifié conforme SI

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

**1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

*Arbitraire au/par nos SI*

**1.2 - CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Certifié conforme SK

**2 - CHANGEMENTS DE METHODE**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

*Certifié Conforme ST*

**2EGS**

S.A.S. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 15 Chemin du bois

34570 PIGNAN

R.C.S. : 981016082

**FEUILLE DE PRESENCE**  
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle  
du 31/01/2025

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
GAELE TRONQUET 15 Chemin du bois 34570 PIGNAN	50	50		
SYLVAIN TRONQUET 15 CHEMIN DU BOIS 34570 PIGNAN	50	50		
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		

Sur les 100 parts sociales composant le capital social.

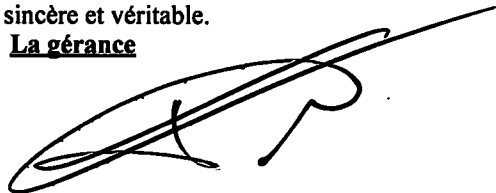
La feuille de présence fait apparaître que 2 actionnaires sont présents ou représentés, et totalisent 100 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance



**2EGS**

S.A.S. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 15 Chemin du bois

34570 PIGNAN

R.C.S. : 981016082

**FEUILLE DE PRESENCE**  
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle  
du 31/01/2025

<b>Associés Noms, Prénom &amp; Adresses</b>	<b>Parts</b>	<b>Voix</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Signatures</b>
<b>GAELE TRONQUET</b> 15 Chemin du bois 34570 PIGNAN	50	50		
<b>SYLVAIN TRONQUET</b> 15 CHEMIN DU BOIS 34570 PIGNAN	50	50		
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		

Sur les 100 parts sociales composant le capital social.

La feuille de présence fait apparaître que 2 actionnaires sont présents ou représentés, et totalisent 100 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance



## **2EGS**

S.A.S. au capital de 1 000,00 Euros  
**Siège social** : 15 Chemin du bois  
34570 PIGNAN  
**R.C.S** : 981016082

-----

### **Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent. L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

#### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **24 250,00** Euros contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de location.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **20 689,53** Euros pour l'exercice, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **16 075,68** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **0** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **0** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **0** Euros au 31/12/2024 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **4 613,09** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-10 769,41** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **7 200,00** Euros au 31/12/2024, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-7,06** Euros contre un bénéfice de **0** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

#### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

#### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Maint du CA

#### **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

#### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Néant

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

### **Bilan :**

#### **A l'actif:**

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **276 060,92** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **4 613,09** Euros, soit un montant net de **271 447,83** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **0** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **16 025,50** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

#### **Au passif:**

- Les capitaux propres s'élèvent à **992,94** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **286 480,39** Euros contre **0** Euros l'année précédente.

### **Compte de résultat :**

Les produits d'exploitation ressortent à **24 251,88** Euros au 31/12/2024, contre **0** Euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit à **3 562,35** Euros, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent. Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

### **Résultats - Affectation :**

L'exercice clos le **31/12/2024** fait ressortir une perte de **-7,06** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat Au report à nouveau pour un montant de **-7,06** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-7,06** Euros après affectation.

### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

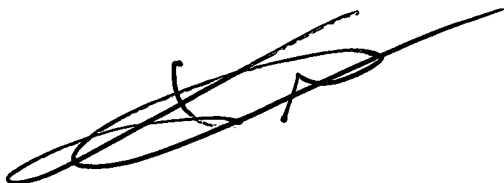
Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce. Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PIGNAN

Le 15/01/2025

**Le Président**



## **2EGS**

S.A.S. au capital de 1 000,00 Euros  
**Siège social** : 15 Chemin du bois  
34570 PIGNAN  
**R.C.S** : 981016082

-----

### **Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent. L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

#### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **24 250,00** Euros contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de location.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **20 689,53** Euros pour l'exercice, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **16 075,68** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **0** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **0** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **0** Euros au 31/12/2024 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **4 613,09** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-10 769,41** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **7 200,00** Euros au 31/12/2024, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-7,06** Euros contre un bénéfice de **0** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

#### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

#### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Maint du CA

#### **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

#### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Néant

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

### **Bilan :**

#### **A l'actif:**

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **276 060,92** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **4 613,09** Euros, soit un montant net de **271 447,83** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **0** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **16 025,50** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

#### **Au passif:**

- Les capitaux propres s'élèvent à **992,94** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **286 480,39** Euros contre **0** Euros l'année précédente.

### **Compte de résultat :**

Les produits d'exploitation ressortent à **24 251,88** Euros au 31/12/2024, contre **0** Euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit à **3 562,35** Euros, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent. Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

### **Résultats - Affectation :**

L'exercice clos le **31/12/2024** fait ressortir une perte de **-7,06** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat Au report à nouveau pour un montant de **-7,06** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-7,06** Euros après affectation.

### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

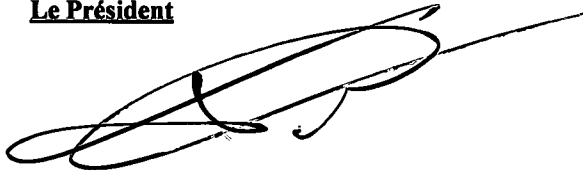
Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce. Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PIGNAN

Le 15/01/2025

**Le Président**



## **2EGS**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 000,00 Euros  
**Siège social** : 15 Chemin du bois  
34570 PIGNAN  
**R.C.S** : 981016082

-----

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/01/2025**

Le 31/01/2025, à 09h,

Les associés de la société **2EGS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur SYLVAIN TRONQUET, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**1.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître une perte de -7,06 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**2.**

**Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir une perte de -7,06 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -7,06 Euros Au report à nouveau pour un montant de -7,06 Euros. Il passera ainsi de 0 Euros, à la somme de -7,06 Euros après affectation.

**Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**3.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

**4.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**5.**

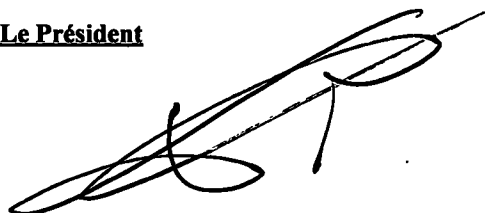
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

**Le Président**



## 2EGS

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 000,00 Euros  
**Siège social** : 15 Chemin du bois  
34570 PIGNAN  
**R.C.S** : 981016082

-----

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/01/2025**

Le 31/01/2025, à 09h,

Les associés de la société 2EGS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur SYLVAIN TRONQUET, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

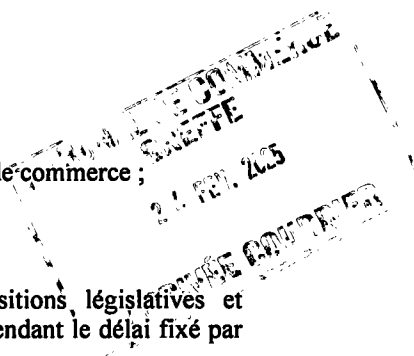
Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



**1.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître une perte de -7,06 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**2.**

**Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir une perte de -7,06 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -7,06 Euros Au report à nouveau pour un montant de -7,06 Euros. Il passera ainsi de 0 Euros, à la somme de -7,06 Euros après affectation.

**Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**3.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

**4.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**5.**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

**Le Président**

